



JOURNAL OFFICIEL LFH

N° 155 - 03 Juin 2024





Nos partenaires



FELICITATIONS AUX CHAMPIONS/CHAMPIONNES DES FINALES URBH JEUNES



FELICITATIONS AUX CHAMPIONS/CHAMPIONNES DES FINALES URBH JEUNES



FELICITATIONS AUX CHAMPIONS/CHAMPIONNES DES FINALES URBH JEUNES



CHAMPIONS DE BELGIQUE 23-24:

U14 FILLES -> DHC OVERPELT

U14 MIXTE -> ACH. BOCHOLT

U16 FILLES -> HUBO HANDBAL

U16 MIXTE -> SPORTING PELT

U18 FILLES -> HUBO HANDBAL

U18 GARÇONS -> HUBO HANDBAL



**Chers arbitres LFH,
Veuillez trouver ci-après l'invitation au Kick-Off de la saison
2024-2025 (arbitres nationaux et prétendants)
Notez la date : Samedi 7 septembre de 9h00 à 14h00
(planning final sera publié ultérieurement)**

Kick Off 2024-2025 pour les arbitres et les délégués

Réunion de lancement obligatoire pour les arbitres et les délégués au début de la nouvelle saison 2024-2025. Un programme provisoire est prévu de 9 heures à 14 heures le samedi 7 septembre 2024.

Il y aura un test théorique et physique (shuttle-run).

Nous vous demandons de réserver cette date dans vos agendas dès maintenant. Un programme détaillé suivra ultérieurement.

Cette journée est obligatoire pour tous les arbitres et délégués nationaux.



TRESORERIE - AMENDES

Amendes LFH - Weekend du 11/12.05.24

(DB027) **Fémina Visé HB** - HC Sprimont: pas de licence coach validée pour le niveau considéré

(EA073) HC Atomix - **HC Eynatten-Raeren**: pas de licence coach validée pour le niveau considéré

(RA232) **Union Beynoise** - **HC Amay**: pas de licence coach validée pour le niveau considéré

(RA231) **KTSV Eupen** - **HC Kraainem** : pas de licence coach validée pour le niveau considéré



TRESORERIE - AMENDES

Amendes LFH - Weekend du 18/19.05.24

- (DB029) Uilenspiegel - **Fémina Visé HB**: pas de licence coach validée pour le niveau considéré
- (EA124) **United Brussels HC - Waterloo Ash**: pas de licence coach validée pour le niveau considéré
- (EA121) **HC Eynatten - ROC Flémalle** : pas de licence coach validée pour le niveau considéré
- (KD027) **Waterloo Ash - ROC Flémalle**: pas de licence coach validée pour le niveau considéré

Amendes LFH - Weekend du 25/26.05.24

- (EA132) Sporting Pelt - **HC Eynatten** : pas de licence coach validée pour le niveau considéré
- (EA128) HC Atomix - **United Brussels HC**: pas de licence coach validée pour le niveau considéré
- (EA130) **Waterloo Ash** - HC Brasschaat: pas de licence coach validée pour le niveau considéré
- (EA127) - **ROC Flémalle** - DHC Meeuwen: pas de licence coach validée pour le niveau considéré
- (KD029) **ROC Flémalle** - HC Sprimont: pas de licence coach validée pour le niveau considéré
- (KD028) HSC Tubize - **KTSV Eupen**: pas de licence coach validée pour le niveau considéré
- (KD030) Jeun. Jemeppe - **Waterloo Ash**: pas de licence coach validée pour le niveau considéré





Chères clubs de handball,

Avec la fin de la saison indoor en vue, nous souhaitons vous inviter à participer au Championnat de Belgique de Beachhandball 2024 ! Le Championnat de Belgique de Beachhandball aura lieu cette année le 23 juin à Hechtel-Eksel, Dennenstraat 9, 3940 Hechtel-Eksel, avec l'aide de HV Arena. Dans cette invitation, nous vous fournissons plus d'informations sur les inscriptions, les règlements, les listes de joueurs, les arbitres, etc. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter via beachhandball@handbal.be. Le Championnat de Belgique de Beachhandball 2024 se déroulera sur les magnifiques terrains de beach de Hechtel-Eksel.

Vous pouvez trouver le règlement complet du beachhandball en pièce jointe et sur notre site web www.handbal.be. Veuillez lire attentivement les règles pour éviter tout malentendu. Vous pouvez également trouver plus d'informations sur le jeu et les règles via notre compte Instagram [@belgianbeachhandbal](https://www.instagram.com/belgianbeachhandbal).

Les inscriptions peuvent se faire via beachhandball@handbal.be Frais de participation : 50 euros

Veuillez remplir la liste des joueurs et la renvoyer avant le jeudi 20 juin 2024 à 10h00 à beachhandball@handbal.be. Si des joueurs ne sont pas affiliés à la VHV/LFH, veuillez les signaler sur une feuille séparée. Une fois que nous aurons reçu toutes les inscriptions, le programme du tournoi sera établi et communiqué via différents canaux.

Les clubs peuvent encore s'inscrire à une formation gratuite d'arbitre de beachhandball. Plus d'informations sont disponibles via joeri.wouters@handbal.be.

Nous proposons également une session de formation au beachhandball pour votre club, avec des conseils et des recommandations d'un entraîneur diplômé en beachhandball. Pour plus d'informations, veuillez contacter joeri.wouters@handbal.be.

Enfin, lors du tournoi, il y aura un fantastique beachbar où boissons et nourriture pourront être achetées. Nous remercions d'avance HV Arena pour leur excellent soutien !

Cordialement,

Belgian Beachhandball



Décision de la Commission d'Appel Paritaire de l'URBH du 08/05/2024

AFFAIRE CONCERNANT : **Monsieur MAAMIR Nazim**

À la suite des faits survenus lors du match de D1 Nationale Messieurs : EHC Tournai – HC Kraainem le 20/04/2024.

(Numéro de dossier 2324.05)

Présents :

Commission Sportive Paritaire :
BERNIMOULIN Thierry (Président)
VERBEEK Kevin (Secrétaire)
VERELST Jos
VAN BREDA Stephan

Arbitres : KELLETER Martin - MOLLATTE Joshua

Parties convoquées : MAAMIR Nazim - HUART Emmanuel (Secrétaire du club de l'EHC Tournai)

I. FAITS :

Lors d'une attaque pour l'équipe de Tournai, une faute est sifflée sur un duel aérien entre 2 joueurs, MAAMIR Nazim, est le joueur sur lequel la faute est commise.

Les arbitres sifflent cette dernière, qui est jugée comme une simple faute avec reprise du jeu par jet-franc.

Le joueur de Tournai (MAAMIR Nazim) discute la décision des arbitres car celui-ci estime qu'il y aurait dû y avoir une sanction progressive et fini par reprendre sa place à l'aile droite.

Le jet-franc est effectué, le joueur cité ci-dessus, rentre en deuxième pivot et vient de manière volontaire assigner un coup au niveau du visage d'un joueur de Kraainem (N°22). Le temps est arrêté, la carte rouge et bleue sont brandies par les arbitres

Description du coup : Coup volontaire au niveau du visage et de la gorge avec les 2 mains ouvertes.

II. PROCÉDURE :

À la suite des faits susmentionnés, le secrétariat de l'URBH a décidé de convoquer les parties suivantes pour comparaître devant la Commission Sportive Paritaire :

1. M. MAAMIR Nazim (joueur de l'EHC Tournai) pour infraction à l'article 4.2, 4° du tableau des sanctions.

Les parties concernées ont été invitées par le Secrétariat à comparaître devant la Commission Sportive Paritaire le 08 mai 2024 à 20h00. Cette séance s'est déroulée en visioconférence via Microsoft Teams.

M. MAAMIR Nazim a comparu en personne et HUART Emmanuel (Secrétaire du club de l'EHC Tournai) a été remplacé par VANDEN BRANDE Laurent (Président de l'EHC Tournai) qui est également comparu en personne.

Les arbitres KELLETER Martin et MOLLATTE Joshua ont été entendus en tant que témoins.

Les parties convoquées ont été entendues et autorisées à poser des questions/remarques aux arbitres ;

Les parties convoquées ont eu la possibilité de répondre.

Après avoir entendu toutes les parties, le président clôture les débats. La Commission Sportive Paritaire se retire et prend sa décision.

III. POINTS DE VUE DES PARTIES :

Entendus en tant que témoins, les arbitres ont confirmé le déroulement des faits tel qu'indiqué dans leur rapport.

M. MAAMIR Nazim déclare qu'il n'avait pas l'intention de toucher le joueur adverse au visage ou à la gorge. Il déclare que c'était un contact involontaire. Il voulait prendre la place de deuxième pivot et en passant devant le joueur de Kraainem, il voulait l'éviter, cependant lors de ce passage, il a poussé le joueur de Kraainem, mais sans l'intention de le toucher au visage ou à la gorge. Il restait environ 30 secondes à jouer. Il voulait pouvoir prendre le ballon dans l'espoir de terminer le match sur un match nul même si le score était alors de 22-24 en faveur de Kraainem.

M. VANDEN BRANDE Laurent (Président de l'EHC Tournai) déclare qu'il y a effectivement eu une poussée de la part de son joueur envers le joueur de Kraainem. Sur les images, les faits, tels qu'ils sont décrits dans le rapport de l'arbitre, ne peuvent pas être confirmés ou infirmés. Il ajoute cependant que l'arbitre était parfaitement placé au moment des faits et avait une bonne vue de la situation de jeu. Il conclut qu'il y a effectivement eu une faute sur le joueur de Kraainem, mais que le contact avec le visage et la gorge de l'autre joueur n'était pas intentionnel.



IV. ÉVALUATION & DÉCISION:

1. M. MAAMIR Nazim en tant que joueur de l'EHC Tournai a été tenu de comparaître devant la Commission Sportive Paritaire pour infraction à l'article 4.2, 4° du tableau des sanctions.

Motivation :

Lors de la délibération de la Commission Sportive Paritaire, les images ont été examinées à nouveau et discutées. Les images ne fournissent aucun élément à décharge.

La Commission Sportive Paritaire considère les faits tels qu'ils sont décrits dans le rapport de l'arbitre comme prouvés.

Sur la base des considérations susmentionnées, la Commission Sportive Paritaire décide de :

- Imposer à M. MAAMIR Nazim une suspension de 6 journées effectives de compétition officielle pour les faits de cette séance.
- Étant donné que M. MAAMIR Nazim est actuellement en période probatoire de 6 mois qui a commencé le 06/03/2024 et se termine le 06/09/2024 pour les faits lors du match URBH-KBHBBB005, la Commission Sportive Paritaire décide que le match avec sursis dans cette affaire est converti en un match effectif.
- Pour le cumul des deux dossiers, une suspension totale de 7 journées effectives de compétition officielle est donc prononcée et s'appliquera durant les week-ends de compétition suivants : 07/08.09.2024, 14/15.09.2024, 21/22.09.2024, 28/29.09.2024, 05/06.10.2024, 12/13.10.2024, 19/20.10.2024

2. Les frais sont à la charge de l'EHC Tournai.

Ainsi prononcé par la Commission Sportive Paritaire (Chambre 2) de l'URBH, le 08 mai 2024.

Ont rendu leur jugement sur l'affaire :

BERNIMOULIN Thierry (Président)

VERBEEK Kevin (Secrétaire)

VERELST Jos

VAN BREDA Stephan





Décision de la Commission d'Appel Paritaire de l'URBH du 08/05/2024

AFFAIRE CONCERNANT : **HC Visé BM**

En référence aux faits survenus lors du match : Compétition Belgium Men Play-offs :
HC Visé BM – Sporting Pelt (20/04/2024).
(Numéro de dossier 2324.06)

Présents:

Commission Sportive Paritaire:
BERNIMOULIN Thierry (Président)
VERBEEK Kevin (Secrétaire)
VERELST Jos
VAN BREDA Stephan

Arbitres : EVERS Sus - BOX Mario

Parties convoquées : RENSONNET Georges (secrétaire du club HC Visé BM)

I.FAITS :

Durant la pause, les arbitres ont été informés que le DJ de l'équipe locale diffusait de la musique non seulement pendant les interruptions mais AUSSI PENDANT le match.
Les arbitres ont alors demandé à un responsable de l'équipe locale de le lui signaler.

Au cours de la deuxième mi-temps, à la 12e minute, la musique a de nouveau été diffusée pendant le match, ce qui a poussé les arbitres à interrompre le match et à faire comprendre à l'homme qu'il devait cesser de jouer de la musique à des moments inappropriés.

Il a accepté la réprimande en levant sportivement la main, mais à la 24e minute, il a de nouveau diffusé de la musique alors que les visiteurs étaient en attaque.

Les arbitres ont alors de nouveau interrompu le match et ont demandé à l'homme de quitter immédiatement sa table de DJ, ce qu'il a fait.





II. PROCEDURE :

À la suite des faits mentionnés ci-dessus, le secrétariat de la URBH a décidé de convoquer les parties suivantes à comparaître devant la Commission Sportive Paritaire :

1. M. RENSONNET Georges (secrétaire du club HC Visé BM) pour violation de l'article 591 du règlement d'ordre intérieur de l'URBH.

Les parties concernées ont été invitées par le Secrétariat à comparaître devant la Commission Sportive Paritaire le 08 mai 2024 à 21h00. Cette séance s'est déroulée en visioconférence via Microsoft Teams.

M. RENSONNET Georges (secrétaire du club HC Visé BM) a informé le secrétariat par e-mail le mercredi 08/05/2024 à 12h46 qu'il ne pouvait pas être présent à l'audience de la Commission Sportive Paritaire.

L'arbitre BOX Mario a informé le secrétariat par e-mail le lundi 29/04/2024 à 18h13 qu'il ne pouvait pas être présent à l'audience de la Commission Sportive Paritaire

La Commission Sportive Paritaire est d'avis que le rapport d'arbitre fourni est suffisant pour examiner l'affaire.

La Commission Sportive Paritaire a chargé le secrétariat de prendre contact avec l'arbitre EVERS Sus. L'arbitre n'a pas besoin de comparaître en tant que témoin lors de l'audience.

III. POSITIONS DES PARTIES :

M. RENSONNET Georges (secrétaire du club HC Visé BM) indique dans le courriel mentionné ci-dessus du mercredi 08/05/2024 à 12h46 que le club a pris des mesures pour éviter que les faits ne se reproduisent à l'avenir. Ils présentent leurs excuses aux arbitres et à Sporting Pelt.

IV. ÉVALUATION & DÉCISION :

1. M. RENSONNET Georges (secrétaire du club HC Visé BM) a été considéré comme devant comparaître devant la Commission Sportive Paritaire pour violation de l'article 591 du règlement intérieur de la URBH.

Motivation:

La Commission Sportive Paritaire considère les faits tels qu'ils sont présentés dans le rapport d'arbitre comme prouvés.

La Commission Sportive Paritaire estime que la diffusion de musique pendant un match fait partie de l'ambiance lors des matchs et fait partie du handball moderne. La Commission ne souhaite donc pas que cette décision restreigne cette pratique. Cependant, nous sommes d'avis que les clubs doivent gérer cette question de manière responsable.

Sur la base des considérations susmentionnées, la Commission Sportive Paritaire décide de :

1. Infliger une amende de 100 € à HC Visé BM (Art. 57 du règlement intérieur de la URBH).
2. Les frais seront à la charge de HC Visé BM.

Prononcé par la Commission Sportive Paritaire (Chambre 2) de la KBHB-URBH, le 08 mai 2024.

Ont statué sur l'affaire :

BERNIMOULIN Thierry (Président)

VERBEEK Kevin (Secrétaire)

VERELST Jos

VAN BREDA Stephan

Compte rendu de la réunion (Teams) de la CCAF du 20 mai 2024

Connectés : Ch. Beckers, R. Bura, KD. Convents, D. Cutaia, A. Jaichi, R. Marck, Th. Pierloot

Klaus ouvre la séance.

Klaus souhaite remercier l'ensemble du corps arbitral, les observateurs, les désignateurs...pour le travail accompli tout au long de cette saison et en particulier les paires qui ont dirigé les finales.

Approbation rapport

L'approbation des prochains rapports se fera automatiquement, endéans les 5 jours ouvrés qui suivent l'envoi du rapport.

Candidats observateur

Abdel fait part des nombreuses demandes de Alexandre Lechien pour devenir observateur.

D'autres arbitres ayant manifestés le même désir, il est proposé d'envoyer un message à l'ensemble des arbitres en leur demandant de remplir le fichier de renseignement 'Observateur' pour lister les candidats.

Klaus fera ensuite une sélection de ces candidats et organisera une réunion de formation.

Pour la saison prochaine, Klaus continuera à désigner les observateurs.

Klaus propose que les paires Cappa-Schmitz et Mathot-Di Ilio puissent parrainer avec les nouvelles jeunes arbitres

Etat des lieux arbitrages Francophones

Suite à la demande du CA de la LFH concernant la situation de l'arbitrage francophone, Klaus finalise la présentation qu'il fera le 18 juin.

IRT Fléron 1 mai

Klaus fait le bilan de l'IRT du 1 mai à Fléron.

Il est très satisfait des prestations arbitrales, de la qualité des observations et de l'organisation en général.

Christophe signale le professionnalisme des paires Pascolo-Pascolo et Pascon-Martin ainsi que la collaboration avec la VHV

Paires - Saison prochaine

Klaus revient sur les paires nationales confirmées pour la saison prochaine :

Mathot - Di Ilio / Cappa - Smidt / Cols - Lechien / Steenwinckel - Steenwinckel / Kelleter - Molatte

La paire Brixhe – Matzaris est incertaine.

Les nouvelles paires, ayant réussi la formation en ligne, seront prises en charge par les Commissions d'Arbitrage Provinciales.

Recyclages

Le recyclage national se tiendra le samedi 7 septembre prochain.

Les recyclages Ligue/provinciaux se tiendront par province fin août. Klaus demande que les programmes des recyclages régionaux soient identiques.

Divers

- Klaus souhaite organiser un petit événement pour remercier Eric Schröder et René Bura, qui mettront fin à leur carrière à la fin de cette saison, pour leur contribution dans l'arbitrage respectivement comme arbitre et observateur.

- Klaus nous fait part de l'arrivée de Stéphane Cappa à la CCAF. Un courrier sera envoyé à la LFH à ce sujet
- Abdel rappelle l'accord donné par la CPA d'intégrer Diego Cutaia comme membre. En fonction du règlement en vigueur, Diego sera invité à leur prochaine réunion.
- Diego nous fait part des désignations pour les finales jeunes LFH prévues à Eupen le 26 mai pour les finales nationales jeunes prévues à Visé le 2 juin
- Christophe rappelle qu'il faudra s'occuper des arbitres non repris dans des paires pour la saison prochaine. Quelques noms sont cités. Il prendra contact avec ces arbitres pour clarifier leur situation

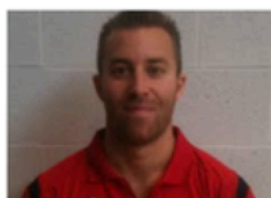
Thierry
Secrétaire CCAF





Formation continue

Les savoir-faire de débordement et de tir en appui



Dans le cadre de la labélisation de club, les clubs Elite*** ont reçu la possibilité de proposer des formations continues ayant été validées par la Direction Technique LFH.

Le HC Visé BM organise la 1ère formation continue de club au profit des entraîneurs LFH !

Intervenants:	Olivier Leleux & Thierry Herbillon Equipes de démonstration du HC Visé BM
Quand:	Dimanche 09.06.2024 @ 9.30-14.00
Comment:	Inscription via mail : oli.leleux@gmail.com Entrée gratuite
Crédits:	5 pour licences B & C Sous réserve de la liste de présence du club
Où:	Hall omnisport de Visé, rue de Berneau,2 - 4000 VISE

JOUEUR & JOUEUSE DE L'ANNEE

Union Royale Belge
de Handball



7 JUIN 2024 - 20H30
GALA DE HANDBALL
CULTUREEL CENTRUM HASSELT



DRESSCODE: CASUAL CHIC

THE CEREMONY IS FOLLOWED BY A COZY GET-TOGETHER.



GBSK Handbal est à la recherche d'un entraîneur qualifié pour prendre en charge son équipe masculine de Ligue 1 VHV la saison prochaine.

Assurer une fusion entre la jeune génération et les anciens qui l'entourent est un aspect primordial de l'objectif poursuivi à plus long terme, à savoir l'accession au niveau national. Pour info, les entraînements ont lieu à Ten Gaerde (Groot-Bijgaarden) le lundi et le jeudi soir, de 21 à 23h00.

Toute personne intéressée peut contacter Benjamin Lievens (0496 11 42 05) ou Freddy Lievens (gbsk.lievensf@hotmail.com)

Merci aussi de transmettre à cette occasion un CV succinct de votre carrière de handball.



Handbal Keepers Kamp

2ème édition

du 10 au 14 juillet 2024

handbal



Keepers Kamp
II

Pour qui?	Gardiens et gardiennes entre 14 et 18 ans
Par jour:	2 entraînements, 1 repas + 1 goûter 1 extra activité prévue le vendredi
Où?	Entraînements et restauration: Salle de sport Mariaburcht, Stevoort - Hasselt
Coaching team:	7 entraîneurs + special guest
Pour chaque gardien :	T-shirt + gourde
Prix:	200€ pp (à payer en 2 ou 3 fois)
Inscriptions au :	handbalkeeperskamp@gmail.com



TRUDO CUP - HANDBALL ST-TROND



Formulaire d'inscription.

Le soussigné..... Tel/ GSM:
 Adressz :
 adresse E mail :
 veut inscrire son club:.....pour la 23ème TRUDO cup 2024

Tournoi du Dimanche 25 aout 20

- | | | |
|--|-----------------------|-----------|
| ☞ hommes Seniors I 2de nat + LFH D1 Belgique, 1ste + 2de div + Pays Bas | équipe(s) € 95/ | = € |
| ☞ Hommes Seniors II : ligues de VHV et LFH, classe 3 - 4 Pays Bas+ juniors | équipe(s) € 95 | = € |

Tournoi du dimanche 1 septembre 2024

- | | | |
|---|-----------------------|-----------|
| ☞ dames seniors I | équipe(s) € 95/ | = € |
| ☞ dames seniors II, espoirs et régional | équipe(s) € 95 | = € |

les filles le samedi 7 septembre 2024

- | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-----------|
| ☞ Garçons sous 18 ans (G18) | équipe(s) € 70/ | = € |
| ☞ Garçons sous 16 ans (G16) | équipe(s) € 70/ | = € |
| ☞ garçons sous 14 ans (G14) | | |

les garçons le dimanche 8 septembre 2024:

- | | | |
|---|-----------------------|-----------|
| ☞ filles -18 | équipe(s) € 70 | = € |
| ☞ filles sous 16 ans (F16) | équipe(s) € 70/ | = € |
| ☞ filles sous 14 ans (F14) | équipe(s) € 70/ | = € |
| ☞ filles, garçons ou mixedt sous 12 ans | équipe(s) € 70/ | = € |

Pour les jeunes, le prix de la 1ière équipe est de € 70. En cas de plusieurs équipes de jeunes, la 1ière est à € 70, la 2 ième à € 50, la 3ième à € 40

Si plusieurs équipes de jeunes inscrites, appliquez les prix pour une 2ième ou 3ième équipe.

somme à déduire pour plusieurs équipes de jeunes: = - €

TOTAL = €.....

signature:

Veillez retourner ce document avant le 1 aout à romain.martens@telenet.be ou voorzitter@handbalsint-truiden.be

Paiement au n° de compte: BE17 973 01610 0721 de VZW Juventus Melveren.



Formulaire d'inscription.

Le soussigné..... Tel/ GSM:
 Adressz :
 adresse E mail :
 veut inscrire son club:.....pour la 23ème TRUDO cup 2024

Tournoi du Dimanche 25 aout 20

.....	hommes Seniors I 2de nat + LFH D1 Belgique, 1ste + 2de div + Pays Bas équipe(s) € 95/	= €
.....	Hommes Seniors II : ligues de VHV et LFH, classe 3 - 4 Pays Bas+ juniors équipe(s) € 95	= €

Tournoi du dimanche 1 septembre 2024

.....	dames seniors I équipe(s) € 95/	= €
.....	dames seniors II, espoirs et régional équipe(s) € 95	= €

les filles le samedi 7 septembre 2024

.....	Garçons sous 18 ans (G18) équipe(s) € 70/	= €
.....	Garçons sous 16 ans (G16) équipe(s) € 70/	= €
.....	garçons sous 14 ans (G14)		

les garçons le dimanche 8 septembre 2024:

.....	filles -18 équipe(s) € 70	= €
.....	filles sous 16 ans (F16) équipe(s) € 70/	= €
.....	filles sous 14 ans (F14) équipe(s) € 70/	= €
.....	filles, garçons ou mixed sous 12 ans équipe(s) € 70/	= €

Pour les jeunes, le prix de la 1ière équipe est de € 70. En cas de plusieurs équipes de jeunes, la 1ière est à € 70, la 2 ième à € 50, la 3ième à € 40

Si plusieurs équipes de jeunes inscrites, appliquez les prix pour une 2ième ou 3ième équipe.
 somme à déduire pour plusieurs équipes de jeunes: = - €

TOTAL = €.....

signature:

Veuillez retourner ce document avant le 1 aout à romain.martens@telenet.be ou voorzitter@handbalsint-truiden.be

Paiement au n° de compte: BE17 973 01610 0721 de VZW Juventus Melveren.



RENONCIATIONS DE TRANSFERT

Les renonciations de transfert sont disponibles

ici

